

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les Petits Passereaux Inc	Numéro de permis 2019616	Date d'inspection Le 14 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Passereaux Inc		Numéro de téléphone (506) 394-3601	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- La programmation est panifiée et documentée.
- Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:
 - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
 - un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Lors de ma surveillance, les enfants sont en jeu libre, par la suite ils ont pris leur collation. Par la suite, un groupe a fait du yoga, le groupe de 4 ans on fait un bricolage.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 septembre 2022

Date

original signé par
Marie-Pier Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 septembre 2022

Date